

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit		
ISOPROPANOL (70%)			Usage en laboratoire		
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire
(CH ₃) ₂ CHOH	(CH ₃) ₂ CHOH			IP-0110	60,1
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes ALCOOL ISOPROPYLIQUE, ALCOOL D'ISOPROPYLE, 2-PROPANI			NOL, DIMÉTHYLCAR	RBINOL,	
Nom du fournisseur			Adresse - Rue		
Laboratoire MAT		610, rue Adanac			
Ville		Province			
Québec			Québec		
Code postal	e postal Internet		Numéro de téléphone		
G1C 7B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060			
Date FDS préparée	Date FDS préparée par		•	Courrier électronique	
2018-08-10 Laboratoire MA		AT	labmat@labmat.com		

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH			
	Liquides inflammables catégorie 2		
	Lésions oculaires g	graves/irritation oculaire catégorie 1A	
	Toxicité spécifique	pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3	
Mention d'avertissement	DANGER		
Mentions de danger (H)	H225 Liquide et v	apeurs très inflammables.	
	H319 Provoque u	ne sévére irritation des yeux.	
		quer somnolence ou vertiges.	
Conseils de prudence (P)	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.	
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.	
	P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.	
	P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.	
	P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.	
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.	
	P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.	
	P264	Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.	
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.	
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.	
	P303 + P361 + P	353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.	
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P305 + P351 + P	338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.	
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
	P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser du sable sec, une poudre chimique, ou une mousse anti- alcool pour l'extinction.	
	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.	
	P403 + P235 P405	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.	
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.	
PICTOGRAMMES	1		
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)	
	Santé 2 Inflammabilité 3 Réactivité 0 Spécial		

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Isopropanol	67-63-0	70

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Consulter un médecin.
Si inhalé	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue. Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Émanations dangereuses - combustion	Oxydes de carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

confinement et nettoyage, précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil
	respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des agents oxydants forts, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Hygroscopique. Protéger des rayons du soleil.
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
2-Propanol	67-63-0	VEMP	400 ppm 983 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VEMP	400.000000 ppm 983.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	200.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	400 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	400.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWAEV	200.000000 ppm	Canada. Ontario OELs
		STEV	400.000000 ppm	Canada. Ontario OELs
		STEL	400.000000 ppm 984.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
STEL 400 ppm Canad	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)			
		TWA	200.000000 ppm 492.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	200 ppm 492 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		STEL	500.000000 ppm 1,230.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	400.000000 ppm 983.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD	500.000000 ppm 1,230.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	500 ppm 1,230 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Origine des données	Sigma-Aldrich
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	incolore-
Odeur	Odeur d'alcool.
Seuil olfactif	Données non disponibles
рН	Donnée non disponible.
Point de fusion / congélation	-89.5°C (Isopropanol)-
Point initial d'ébullition	82.4°C (Isopropanol)-
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	21°C
Taux d'évaporation	2.83% (Isopropanol)-
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	2.5%V/V (Isopropanol)-
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	12%V/V (Isopropanol)-
Tension de vapeur	43.2hPa(32.4 mm-Hg) à 20 °C / 58.7 hPa (44.0 mmHg) à 25.0 °C (Isopropanol)-
Solubilité	Miscible avec l'eau en toutes proportions. Miscible avec l'alcool, chloroforme, benzène et éther, insoluble dans solution saline.
Densité de vapeur	2.1 (Air=1) (Isopropanol)-
Densité	0.876g/ml à 25°C
Coefficient de partagen-octanol/eau	Log Pow: 0.05 (Isopropanol)-
Température d'auto-inflammation	400-456°C (Isopropanol)-
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	2.038 mpas @ 25°C (Isopropanol)-

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter la chaleur excessive. Chaleur, flammes, étincelles.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les acides et les anhydrures d'acide, l'aluminium, le trioxyde de chrome, le chlorure de cobalt, les éléments halogènes, l'oléum, le tert-butoxyde de potassium, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

ISOPROPANOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, incoordination, paresthésie, nystagmus, hypotension, arrêt respiratoire, coma et peut entraîner la mort.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, confusion, incoordination, paresthésie, nystagmus, nausées et vomissements, acétonurie, acétonémie, convulsions, stupeur, hypotension, arrêt cardiaque ou respiratoire, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, confusion, incoordination, irritabilité, vision floue, tremblements, sudation, salivation, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 5045 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - 12870 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 72600 mg/m3

TABLEAU SYNTHÈSE

Effets / Symptômes de l'exposition aigue de la solution:	Selon les voies d'exposition ci-dessous.
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Inhalation	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Cutané	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Oculaire	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Effets / Symptômes de l'exposition chronique :	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe)	DL50: 7207 mg/kg -Oral Rat DL50: >10 000 mg/kg -Cutané Lapin CL50: >50 000 mg/m3- 4h - Inhalation Rat

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	lsopropanol: Toxicité pour les poissons: CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 9640.00 mg/l - 96 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 5102.00 mg/l - 24 h
Persistence et dégradation	Donnée non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Donnée non disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1219
Appellation réglementaire	ISOPROPANOL
Classification du TMD	3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	II .
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1A
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2018-08-10